

La science et l'Europe

FRANCIS BAILLY

Pour un service public européen de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.



La recherche a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Elle s'est d'abord fortement européanisée, les politiques de recherche s'opacifiant et les financements par contrats sans réel contrôle se substituant de plus en plus aux dotations publiques nationales. Cette transformation capitale s'évalue bien quand on compare le budget civil que la France consacre à la recherche et au développement (23 milliards de francs pour les crédits de paiement) et le budget recherche qu'attribue la Commission européenne : 25 milliards de francs environ ! Simultanément les relations de la recherche avec les universités et avec les régions se sont intensifiées, on demande une valorisation des résultats de recherche dans l'industrie privée, et certaines avancées sociales (statuts des personnels, représentation dans les instances, etc.) sont menacées.

Comme cette nouvelle situation résulte de tendances de fond des sociétés européennes, une simple défense du *statu quo* français serait inopérante. Pour promouvoir des réformes à souci collectif et à visée progressiste, nous devons avoir des projets qui tiennent compte des réalités nouvelles.

Nous proposons de fonder sans attendre un service public européen de recherche et d'enseignement supérieur. Nous voulons ainsi préserver les conditions d'emploi des personnels, tout en assurant la transparence et la démocratisation de la gestion et des attributions de moyens. Un tel système protégerait les valeurs européennes en matière de production et de transmission des connaissances.

Pour justifier cette position, précisons, que, du fait des antagonismes actuels (marchés économiques, contrôle géopolitique, valeurs culturelles), le modèle européen de citoyenneté, avec la séparation nette entre la société civile et l'État, la méfiance à l'égard du communautarisme, la laïcité, nous paraît préférable au modèle américain. Nous préférons également notre culture européenne de ser-

vices publics, notre système de protection sociale et de régulation des marchés, le type de développement culturel qui est mis en œuvre de ce côté de l'Atlantique : statut de l'intellectualité, école publique, formation continue aidée. Ce modèle européen nous semble offrir plus de garanties aux individus, à l'exercice de la citoyenneté politique, aux régulations économiques, à la justice sociale, à l'épanouissement culturel.

L'écueil contre lequel il faut lutter, dans le cas précis de la recherche, est l'opacité de la politique de recherche, de l'attribution des contrats européens et, plus généralement, de la distribution des moyens communautaires. Ces choix sont aujourd'hui effectués de façon extrêmement technocratique, car ils sont conçus et vécus comme purement techniques par nombre de responsables. Nous pensons qu'on doit restituer leurs dimensions de choix politiques à ces décisions, rendre transparentes toutes ces procédures, démocratiser les instances concernées et faire participer l'ensemble de la communauté scientifique européenne aux choix.

Plus précisément, nous pensons que le service public européen que nous préconisons sera possible si l'on constitue un Comité européen de la recherche scientifique. Ce comité ressemblerait au Comité national du CNRS, qui gère la carrière des chercheurs, élabore la prospective et définit les orientations de recherche. Réunissant des représentants de l'État, de l'administration, des représentants de la communauté scientifique, des représentants syndicaux, il remplacerait partiellement le Comité national actuel, assurant notamment la concertation, l'orientation et l'évaluation du service public européen de production et transmission de connaissances.

Une fois bien définie cette structure européenne de contrôle et d'orientation politiques, la question des découpages administratifs adéquats (organismes, universités...) et des lieux les plus adaptés pour la gestion effective (régions, état national, niveau européen) se résoudra

plus par la prise en compte de critères opératoires (taille des États membres, traditions administratives et politiques) que par une détermination rigide, dans le respect de procédures qui garantiront la transparence et qui éviteront la constitution de féodalités locales, comme il est arrivé que la régionalisation en ait produit en France.

Un statut global de titulaires de ce service public s'imposera simultanément. Regroupant dans un corps unique les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, il distinguerait cinq fonctions principales : (1) une fonction de recherche à temps plein ; (2) une fonction mixte d'enseignement et de recherche, correspondant environ à un mi-temps dans chaque activité ; (3) une fonction d'enseignement à temps plein ; (4) une fonction d'accompagnement technique ; (5) une fonction de gestion administrative. Les agents devraient pouvoir évoluer dans ce cadre.

Les évaluations dans chaque fonction seraient effectuées par des instances nationales ou européennes, selon les spécialités et les tailles, et les carrières seraient gérées dans la transparence, en tenant compte de la fonction réellement occupée et du cadre où elle est exercée.

Un tel dispositif aurait de nombreux avantages : assurant la sécurité d'emploi des personnels, il tiendrait compte de leurs activités réelles et les évaluerait dans ce cadre (et non selon des critères définis pour des activités supposées) ; il faciliterait la mobilité de fonctions et pourrait assurer des carrières convenables dans un service public reconnu par la société. Il permettrait aussi de surmonter nombre d'antagonismes actuels entre institutions (organismes et universités, par exemple). Il constituerait en même temps l'indispensable assise statutaire à une communauté scientifique européenne reconnue comme telle.

Francis BAILLY est physicien au Laboratoire CNRS de physique des solides, à Meudon.



Musée de la Poste - Paris

Internet avant la lettre

PAUL RIES

Les réseaux postaux se sont perfectionnés et étendus au XVII^e siècle, garantissant rapidité et fiabilité ; ils ont jeté les bases des réseaux futurs, notamment celles du réseau informatique mondial.

Le développement d'une société est fortement dépendant de son système de communication. Le réseau mondial Internet prend chaque jour plus d'importance, et l'on s'interroge : l'Internet condamne-t-il les autres moyens de communication ? Certains ont disparu, le pneumatique cher à Marcel Proust, le télégraphe Chappe utile aux militaires du début du XIX^e siècle, plus récemment le télex, mais tous ont utilisé une structuration et des modes de distribution qui se sont lentement élaborés. La distribution de l'information est née avec le réseau postal, vieux de plusieurs millénaires.

Le réseau postal actuel repose sur ceux qu'ont mis en place les Chinois, les Perses, les Indiens et les Arabes, réseaux qui furent en partie imités par les Grecs et par les Romains. Jusqu'au Moyen Âge, les systèmes de communication ont été créés et utilisés par les chefs séculiers et spirituels, à des fins politiques et administratives. Empereurs et dirigeants, papes et chefs religieux s'assuraient ainsi que leurs sujets savaient ce qu'ils devaient faire ou ne pas faire, penser ou ne pas penser ; l'efficacité du système se mesurait à l'aune de sa capacité à servir ces impératifs.

Le peuple avait l'obligation légale – sans contrepartie – de fournir aux messagers de ses chefs nourriture, gîte, moyens de transport et tout ce qui pouvait être nécessaire à la bonne exécution de leur tâche. Mêlés à la population, les messagers étaient idéalement placés pour renseigner les puissants sur l'efficacité de leurs mesures et sur les opinions du peuple.

Cette double fonction de courrier et d'espion était déjà l'usage chez les messagers romains ; les informations recueillies étaient transmises par une catégorie d'agents des postes, nommés *curiosi*. Ces messagers particuliers allaient avoir des émules.

Ainsi, au XVII^e siècle, les garçons de poste anglais, qui servaient le système instauré par les Stuart pour lutter contre le Parlement, et qui fut repris par le Parlement de Cromwell en 1657, ont l'instruction de transmettre les ordres des dirigeants à leurs sujets, mais aussi de découvrir les menaces contre la paix du royaume et de s'y opposer. Dans l'Europe du XVII^e siècle, tous les dirigeants créent des agences secrètes constituées de maîtres de poste espions. Il ne fait pas de doute que des *curiosi* de l'Internet surveilleront (ou surveillent déjà) le réseau.

LE RÉSEAU POSTAL

Si l'outil de contrôle est efficace, qu'en est-il du service rendu aux individus ? L'ancienneté et la fréquence des interdictions visant toute forme de communication suggèrent que ce besoin de liberté des personnes ou des groupes est fort ancien. Dans la Rome antique, les personnes fortunées échangent des messages par l'intermédiaire de leurs serviteurs : ils écrivent leur message sur des ardoises, de sorte que les porteurs, qui ne savent pas lire, ne peuvent en connaître le contenu, et cette pratique, que ce soit entre personnes, entre corporations, entre monastères ou entre villes, continuera jusqu'à la fin du

Moyen Âge. D'abord d'ardoise, le support de ces messages devient le parchemin ou le vélin, puis le papier.

Ne pouvant interdire ces communications privées, les autorités en délèguent le contrôle ; elles accordent à certaines ordonnances de la poste officielle la permission de saisir les messagers privés et de lire leurs messages. Aussi les messagers privés, qu'aucune législation n'a réussi à éliminer, bénéficient-ils enfin d'une reconnaissance de fait. De surcroît, comme les instances gouvernantes ne souhaitent aucune ingérence privée dans leur système postal, les messagers privés finissent par bénéficier de la même protection contre les attaques que les courriers officiels. Avec la création d'un responsable général des postes, en charge de toute l'activité messagère, les deux systèmes – celui de l'État et le privé – fusionnent.

Une des principales conséquences de cette fusion est la multiplication des voies, principales ou secondaires, qui relient des routes postales établies. Certaines de ces voies contribuent à la cohésion interne des États, d'autres, qui avaient été développées au fil des siècles par les communautés de marchands de tous les pays, s'étendent au-delà des frontières.

Cette extension du réseau international a des conséquences politiques, diplomatiques et économiques. Quand Christophe Colomb découvre le Nouveau Monde, ce réseau international est déjà en place dans l'Ancien Monde et, dès la fin du XVI^e siècle, il est utilisé par tous les acteurs de la vie sociale, ambassadeurs, artistes, évêques, courtisans, artisans, diplomates, maquignons, négociants, pèlerins, postiers, princes, érudits et soldats, et même des femmes et des enfants des classes aisées. Les courriers sillonnent le continent européen ou empruntent les routes maritimes des eaux européennes et, parfois, se hasarrent en haute mer vers d'autres continents.

Pouvons nous évaluer aujourd'hui l'efficacité de ces organisations ? Les systèmes de mesure ne sont pas uniformisés, de sorte que les distances sont évaluées en unités différentes d'un pays à l'autre, souvent même d'une région à l'autre ; aussi la comparaison des performances est-elle difficile ; de plus, les véhicules sont tous attaqués régulièrement par des « bandits de grand chemin ». Même quand les conditions sont bonnes et la sécurité assurée, l'efficacité dépend de l'urgence des messages, de la distance à parcourir, du moyen de transport et de la compétence du coursier. À pied, un messager

LE RÉSEAU POSTAL européen au XVII^e siècle : il dessert toutes les grandes villes. Transport terrestre et transport maritime se complètent pour assurer rapidité et fiabilité. Profitant des nouvelles liaisons postales régulières, les journaux publiés à date fixe apparaissent. Dans certains pays, telles la France, l'Angleterre ou l'Espagne, le gouvernement limite à un ou deux le nombre des journaux, potentiellement subversifs. Dans d'autres pays, telle l'Allemagne, les publications abondent. On a indiqué en rouge les villes ayant un relais postal ; en vert, les journaux fondés entre 1609 et 1629 ; en violet, les journaux fondés entre 1630 et 1648 ; en orange, ceux qui ont vu le jour entre 1649 et 1700.